

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL



Le Gouverneur

Kananga, le 97 JUL 2019

N/Réf.: 01/14/CAB/G.P./K.C/MKM/ 12019

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Général de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo;
- Monsieur le Directeur des Affaires Juridiques et Contentieuses de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo.
 (Tous) à LUBUMBASHI
- Monsieur le Vice-Gouverneur de Province du Kasaï Central :
- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel du Kasaï Central;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif du Gouvernement Provincial ;
- Monsieur le Président Provincial de la Fédération des Entreprises du Congo Kasaï Central;
- Monsieur le Directeur de Région Nord Société Nationale des Chemins de Fer du Congo. (Tous) à KANANGA/KASAI CENTRA

Concerne : Accusé de réception Dos. : 4 Wagons de maïs immobilisés à quai à la Gare SNCC/Kananga

A Monsieur le Bâtonnier MUSUAMBA BASUABABO

Avocat-Conseil de la Région Nord de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo

KANANGA/KASAI CENTRAL

Monsieur le Bâtonnier,

Accusant réception de votre lettre n°195/CAB/BAT.MUS/2019 du 04 juillet 2019 au sujet de l'objet mis en concerne et vous en remercie.

Boulevard Lumumba - Bâtiment Administratif - Commune / Ville de KANANGA Province du KASAI CENTRAL - République Démocratique du Congo - www.kasaicentral.com

1211 /17 JUIL 2019/DRN



En effet, au lendemain de mon arrivée à Kananga après mon investiture par son Excellence Monsieur le Président de la République entant que nouveau Gouverneur de Province du Kasaï Central, j'ai reçu en audience les Opérateurs économiques de la filière de maïs ainsi que la délégation de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo/Région Nord à Kananga, dans le but de résoudre le problème de pénurie des denrées alimentaires dans la Ville.

C'est dans ce cadre que les parties prenantes à ladite réunion m'ont communiqué les difficultés qui handicapaient cruellement la desserte de Kananga en produits vivriers en provenance de différentes gares et contrées du Grand Kasaï. Trois semaines après cette rencontre et à la faveur de mon incessant plaidoyer auprès de la Haute Direction de la SNCC à Lubumbashi, les petits matériels ont été envoyés pour remettre en service 50 wagons et la Province a été, de ce fait, ravitaillée en produits vivriers par 27 wagons de 40 tonnes, soit 1.080 tonnes de maïs avec comme instruction de les décharger et de les vendre sur place à Kananga au prix fixé de commun accord avec tous les intervenants dans un gentlemen agreement.

Pendant l'opération de déchargement à la gare, un groupe d'individus véreux en complicité avec certains agents du Service commercial de la DRN/SNCC a tenté de soustraire 7 wagons du contrôle et de la vigilance des Services commis à cet effet en falsifiant carrément la destination finale « Kananga » pour « Muena Ditu » prétextant que la vente des produits vivriers faite à Kananga serait à perte et cela, en violation flagrante des mesures prises consensuellement avec l'Autorité Provinciale quand à ce.

A la suite de l'instruction de la Haute Hiérarchie et à la demande des Autorités de la Province sœur du Kasaï Oriental, j'ai finalement ordonné la levée et l'envoie de 03 wagons à Muena-Ditu pour nourrir la population de la Province voisine où le Collègue MAWEJA Jean m'avait récemment accueilli en transit pour Bakamba en Territoire de Dimbelenge.

Curieusement, depuis plus d'un mois les Propriétaires-Auteurs de falsification de la Lettre de Transport précitée, ayant également violé les prescrits de l'Arrêté Provincial fixant le prix de vente de maïs dans les Villes du Kasaï Central ne se présentent pas pour vendre les produits contenus dans les quatre wagons stationnés en gare paralysant ainsi le bon fonctionnement de l'outil de production mis à la disposition de la Région Nord de la SNCC par l'ancien Directeur Général, actuel Premier Ministre, Son Excellence ILUNGA ILUKAMBA



Faute d'obtempérer à cette instruction, je demande à l'Organe de la Loi ayant la plénitude de l'Action Publique dans ses attributions, qui me lit en copie, de se saisir de ce dossier afin de rétablir la Société Nationale des Chemins de Fer et la Province dans leur droit.

Veuillez agréer, Monsieur le

Bâtonnier, l'expression de parfaite collaboration.

Martin KABUYA MULAMBA-Kabitanga